

**DELIBERATION (2026-18)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au maire

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Marielle GOUTTARD, Alain LAGRU, Marie DA COSTA, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Thierry CHALENDARD, Audrey VALLAT, Nicolas JOIGNEAUX, Andréa ZANON, Sébastien SIRIEIX, Hélène TARRIT-DESGENS, Fabien THIOLAS, Marie PAULET, Pierre DUPECHER.

Secrétaire de séance : M. Nicolas JOIGNEAUX.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Le conseil municipal, par :

- 14 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 1 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à quatre, le nombre d'adjoint(e)s au maire,

AUTORISE Monsieur Pascal BRUHAT à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver la création de quatre postes d'adjoints.

Fait et délibéré , jour, mois et an que dessus

Affiché le 23 mars 2026.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, 23 mars 2026.

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance : Nicolas JOIGNEAUX.